



**Membres de la Plateforme Paradis fiscaux et judiciaires :**

Les Amis de la Terre - Anticor - Attac France - CADTM France – CCFD-Terre Solidaire - CFDT - CGT - CRID - Droit pour la justice –Observatoire citoyen pour la transparence Financière Internationale - Oxfam France – Justice et Paix - Réseau Foi et Justice Afrique Europe - Secours catholique Caritas France - Sherpa - Survie - Syndicat de la magistrature – Solidaires Finances Publiques - Transparency International France ([www.stopparadisfiscaux.fr](http://www.stopparadisfiscaux.fr))

## Conférence sur le financement du développement à Addis Abeba :

### Trois propositions pour une fiscalité plus juste

A l'occasion du sommet international sur le financement du développement à Addis Abeba, la Plateforme sur les Paradis Fiscaux et Judiciaire (PPFJ) recommande :

- **Une amélioration de la gouvernance sur les sujets fiscaux**

- Soutien à l'organisation d'une table ronde interministérielle sur la coopération internationale en matière fiscale.
- Création d'un organisme intergouvernemental en matière fiscale, ouvert à tous les membres de la communauté internationale et doté des ressources adéquates, dirigé sous les auspices des Nations Unies.

- **Des mesures de transparence pour combattre l'évasion fiscale**

- Développement d'un standard onusien commun pour un échange multilatéral automatique des informations fiscales, comportant une option de non-réciprocité temporaire d'échange d'informations pour les pays ayant peu de capacités techniques.
- Elimination de l'opacité entourant les bénéficiaires effectifs à travers le monde notamment via la création de registres publics des bénéficiaires effectifs des sociétés et des trusts.
- Introduction d'une obligation de reporting annuel public, pays par pays, pour les entreprises multinationales comportant, a minima, les informations suivantes : bénéfices, chiffre d'affaires, nombre d'employés, impôts payés et subventions reçues

- **La promotion d'une fiscalité juste et progressive**

- Reconnaissance du besoin de transformer des systèmes fiscaux régressifs en systèmes fiscaux progressifs, en déplaçant la charge fiscale pesant le plus sur des personnes en situation de pauvreté vers des secteurs extrêmement rentables et des individus fortunés.

## Contexte

**Du 13 au 16 juillet prochains, les Etats membres des Nations Unies se réuniront à Addis Abeba en Ethiopie pour la troisième conférence pour le financement du développement, après celle de Monterrey en 2002 et de Doha en 2008.**

Il s'agit du **premier des trois sommets multilatéraux qui vont jalonner l'année 2015**, puisqu'en septembre les Etats se retrouveront à nouveau, à New York, pour valider les nouveaux Objectifs de développement durable, puis à Paris en décembre pour la COP21 sur le climat.

**L'enjeu de ce premier sommet est de taille** : dans un contexte d'accroissement des inégalités et de la précarité, y seront discutés tous les moyens de financer le développement, du renouvellement de l'engagement de l'aide des pays développés aux questions d'endettement en passant par la contribution du secteur privé et les nécessaires réformes systémiques devant permettre d'établir les bases d'un **monde plus juste, plus démocratique, dans lequel est assuré le partage des richesses financières mais aussi des prises de décision.**

**La lutte contre l'évasion et la fraude fiscales constitue un des éléments clés du financement du développement**, les revenus fiscaux constituant la source de financement la plus sûre et la plus durable pour l'ensemble des Etats. Ces revenus obligent à une véritable redevabilité, à la fois de la part des Etats vis-à-vis de leurs citoyens et des entreprises vis-à-vis de la société. Ils constituent enfin un outil clé pour réduire les inégalités de revenu dans la société.

**Pourtant, la quantité importante de flux financiers qui sort des pays en développement sans avoir été préalablement imposés constitue un obstacle fondamental à la mobilisation des ressources internes dans ces pays.** Ces flux financiers représentent un manque à gagner considérable de recettes fiscales pour les gouvernements qui pourrait être utilisé pour financer les services publics de base tels que la santé et l'éducation. Un récent rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique a conclu que ces flux représentaient « entre 30 et 60 milliards de dollars par an »<sup>1</sup>, soit environ deux fois le montant de l'aide publique au développement, ce qui rend l'Afrique « créancière nette du reste du monde, et non pas débitrice nette comme on le suppose souvent ».

Depuis quelques années, les pays les plus riches, réunis au sein de l'OCDE et du G20, coordonnent une grande partie des travaux sur la coopération internationale en matière fiscale, et notamment à travers deux processus : l'échange automatique de renseignements fiscaux entre les

---

<sup>1</sup> [Flux financiers illicites, Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique](#), janvier 2015

administrations fiscales et le plan BEPS relatif à l'érosion des bases d'imposition et au transfert de bénéficiaires. Néanmoins, ces **initiatives continuent de laisser de côté la très grande majorité des pays du monde, qui sont exclus de la prise de décision et pour lesquels les solutions proposées sont en grande partie inadaptées.**

**C'est la raison pour laquelle la Conférence d'Addis Abeba, à laquelle tous les pays du monde seront présents, représente une opportunité incontournable** non seulement pour proposer des solutions pour combattre la fraude et l'évasion fiscales qui correspondent aux besoins des pays en développement mais aussi pour poser les bases d'une gouvernance plus démocratique sur les questions fiscales. Alors que les pays en développement réunis au sein du G77 appellent à des réformes ambitieuses en matière fiscale, le succès de la conférence sur le financement du développement à Addis Abeba sera une étape indispensable à franchir sur la route de la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques que la France accueillera à la fin de l'année. **Dans ce contexte et parce qu'elle souhaite de toute évidence que cette conférence soit un succès, la France a un rôle particulier à jouer.**

**Les organisations membres de la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires appellent donc la France à soutenir ces trois propositions au cours des négociations et dans la déclaration :**

## **Création d'un organisme fiscal intergouvernemental sous les auspices des Nations Unies**

Dès 2001, en préparation de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement, le rapport Zedillo<sup>2</sup> (du nom de l'ancien président mexicain) appelait à la création d'une organisation fiscale internationale, estimant qu'il y avait là une grave lacune dans la régulation de l'économie mondiale. Depuis, l'ampleur colossale des pertes en ressources fiscales pour les pays en développement, très documentée, n'est plus contestée. Pourtant, une véritable coopération en matière fiscale n'a pas encore vu le jour. **Les processus en cours au sein du G20 et de l'OCDE sur les normes fiscales excluent actuellement plus de 100 pays de ces négociations "internationales"**. Même l'OCDE a dû admettre que les travaux concernant le plan d'action BEPS ne répondent pas à certaines des préoccupations les plus importantes des pays en

---

<sup>2</sup> UN (2001) Report of the High Level Panel on Financing for development  
[http://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/55/1000](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/55/1000)

développement<sup>3</sup>. La promesse de « renforcer la coopération internationale en matière fiscale [...] en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement et en transition »<sup>4</sup> faite à Monterrey n'a pas été tenue.

**Les processus en cours au sein de l'OCDE sont non seulement réservés à une catégorie restreinte de pays mais ils promeuvent également des normes et solutions qui ne fonctionnent pas dans les pays en développement – voire qui les désavantagent.**

Ainsi, **la nouvelle norme de l'OCDE relative à l'échange automatique d'informations de données bancaires**, qui requiert d'importantes capacités techniques pour être en mesure d'échanger ces informations, exclut de facto les pays en développement.

**Le plan d'action BEPS de l'OCDE**, qui vise quant à lui à s'attaquer aux pratiques de transferts des bénéfices des entreprises multinationales, ne fonctionne pas plus pour les pays en développement. Tout d'abord, il n'intègre pas plusieurs demandes des pays en développement comme la nécessité de s'attaquer spécifiquement à la fiscalité des industries extractives et au problème des incitations fiscales. Par ailleurs, il n'aborde pas la nécessaire renégociation des modèles de conventions fiscales de l'OCDE, qui favorisent la taxation des activités des entreprises transnationales là où se trouvent leurs sièges -principalement dans des pays développés membres de l'OCDE- aux dépens des pays où l'activité économique est effectivement réalisée – principalement des pays exclus du processus BEPS.

Enfin, **le modèle de reporting pays par pays**, proposé par l'OCDE et adopté par le G20 en novembre dernier ne sera pas rendu public. Il sera échangé entre les différentes administrations fiscales selon les mêmes modalités d'échange d'informations que celles en vigueur pour les données bancaires. Les pays en développement risquent donc, une fois de plus, de ne pas avoir accès à ces données pourtant extrêmement importantes pour lutter contre les pratiques d'évasion fiscale des entreprises multinationales. De plus, ce modèle ne s'appliquera qu'aux entreprises au chiffre d'affaires supérieur à 750 millions d'euros, ce qui devrait exclure environ 85 à 90% des entreprises selon l'OCDE<sup>5</sup>.

**Une véritable coopération à l'échelle mondiale est nécessaire pour lutter efficacement contre l'évasion fiscale et la fraude fiscale au niveau international.** En l'absence d'un programme commun, tous les gouvernements subissent un manque à gagner de recettes fiscales

<sup>3</sup> OECD (2014), *Part A of a Report to G20 Development working group on the impact of BEPS in low income countries*, <http://www.oecd.org/tax/part-1-of-report-to-g20-dwg-on-the-impact-of-beps-in-low-income-countries.pdf>

<sup>4</sup> Nations Unies (2002), *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement Monterrey*, 18-22 mars 2002, p.17

<sup>5</sup> <http://www.oecd.org/ctp/bepsaction-13-guidance-implementation-tp-documentation-cbc-reporting.pdf>

considérable. Or, ces ressources auraient pu servir à financer le développement durable. **Pour toutes ces raisons, les pays en développement et les organisations de la société civile demandent la création d'un organisme fiscal intergouvernemental sous les auspices des Nations Unies.** Un tel organisme ne serait pas uniquement un gage d'internationalisation des normes législatives, il permettrait également à un nombre d'acteurs étendu de s'en emparer et de les mettre en application dans leurs territoires respectifs – mettant fin à la fragmentation du système fiscal international et éloignant la tentation de certains pays de se transformer en paradis fiscaux. Une des six tables rondes interministérielles de la conférence d'Addis Abeba devrait être consacrée à la coopération internationale en matière fiscale et pourrait marquer une première étape clé dans la mise en place d'un organisme fiscal international.

### **Recommandations :**

- **Soutien à l'organisation, lors du sommet sur le financement du développement d'Addis Abeba, d'une table ronde interministérielle sur la coopération internationale en matière fiscale ;**
- **Création d'un organisme intergouvernemental en matière fiscale, ouvert à tous les membres de la communauté internationale et doté des ressources adéquates, dirigé sous les auspices des Nations Unies.**

## **Transparence pour combattre les flux financiers illicites**

**Le secret bancaire autorisé par certaines juridictions, les trusts et sociétés écrans et le manque de transparence des entreprises transnationales sur les activités qu'elles réalisent et les impôts qu'elles paient sont autant de facteurs qui facilitent les flux financiers illicites.**

Tous les pays ont une responsabilité commune dans la réduction de ces flux et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Pourtant, les pays développés contrôlent actuellement la majeure partie du système financier international, dictent les règles du jeu en matière de fiscalité internationale, accueillent la plupart des sièges des grandes entreprises, décident du cadre de régulations imposé aux entreprises multinationales et possèdent des capacités financières largement supérieures. Il semble dès lors clair que **les pays développés ont une responsabilité différente des autres pays dans la réduction de ces flux.**

A titre d'exemple, **l'échange automatique de renseignements fiscaux représente une illustration frappante du niveau de responsabilité différenciée**. A terme, tous les pays devraient mettre en place un échange automatique d'informations. Cependant, les pays en développement avec peu de capacités techniques devraient bénéficier des informations fiscales recueillies par les autres pays, même s'ils n'ont pas eux-mêmes la capacité de diffuser de telles informations (principe de réciprocité) proposition qui n'a pas été retenue par les pays du G20 et de l'OCDE. Permettre aux pays en développement de participer à l'échange automatique d'informations c'est leur donner accès à des informations vitales pour collecter des taxes, un pas essentiel vers le renforcement de leurs capacités.

**Le reporting pays-par-pays** (CBCR en anglais) doit pouvoir fournir les informations nécessaires à l'évaluation de la taxation des entreprises multinationales, c'est-à-dire, a minima, les bénéfices, le chiffre d'affaires, le nombre d'employés et les impôts payés par ces dernières, dans chacun des territoires où elles sont présentes. Ces informations, essentielles pour la lutte contre l'évasion fiscale, permettront de savoir si les entreprises paient des taxes là où elles ont une activité économique réelle et créent de la valeur. **Elles devraient également être rendues publiques**, comme c'est déjà le cas en Europe pour les établissements financiers. Il est important de rappeler que la France a joué un rôle de leader sur ce sujet, en étant la première à introduire cette obligation de transparence pays par pays, au moment de la loi bancaire en 2013.

**La création de registres publics des bénéficiaires effectifs des sociétés, trusts et autres structures légales similaires** serait également un acte de transparence pour contrer l'utilisation de sociétés écrans et soutenir la lutte contre l'évasion fiscale, les flux financiers illicites et le blanchiment d'argent.

## Recommandations :

- **Développement d'un standard onusien de renseignement en matière fiscale, comportant une option de non-réciprocité temporaire d'échange d'informations pour les pays ayant peu de capacités techniques ;**
- **Elimination de l'opacité entourant les bénéficiaires effectifs à travers le monde notamment via la création de registres publics des bénéficiaires effectifs des sociétés et des trusts ;**
- **Introduction d'une obligation de reporting annuel public, pays par pays, pour les entreprises multinationales comportant, a minima, les informations suivantes : bénéfices, chiffre d'affaires, nombre d'employés, impôts payés et subventions reçues.**

## Une fiscalité juste et progressive, qui s'attaque aux inégalités

**Les politiques fiscales régressives sont des facteurs d'inégalités et de fragilisation du développement durable.** Les négociations relatives à la mobilisation des ressources domestiques doivent donc souligner **l'importance d'une taxation progressive** – c'est-à-dire d'une taxation dont le taux s'accroît en fonction de la valeur de l'élément taxé, donc plus juste, et qui s'oppose aux taxations régressives sur la consommation, comme la TVA qui impactent proportionnellement beaucoup plus les plus pauvres. Les exonérations fiscales accordées aux entreprises multinationales et les réductions massives de droits de douane sont d'autres raisons de la réduction des recettes fiscales, réduisant *in fine* les financements disponibles au développement et à la réduction des inégalités.

**Rendre la fiscalité plus progressive signifierait déplacer la charge fiscale pesant le plus sur les personnes en situation de pauvreté – dont la majorité sont des femmes et des groupes vulnérables possédant le moins de revenus – vers des secteurs extrêmement rentables et des individus fortunés.**

### Recommandation :

- **Reconnaissance du besoin de transformer des systèmes fiscaux régressifs en systèmes fiscaux progressifs, en déplaçant la charge fiscale pesant le plus sur des personnes en situation de pauvreté vers des secteurs extrêmement rentables et des individus fortunés.**

### Contacts :

Manon Aubry | **Oxfam France** | 06 07 31 33 55  
Lucie Watrinet | **CCFD-Terre Solidaire** | 07 61 70 92 51